

Jalon 3

Le gouvernement assure une **vigilance internationale** pour **limiter l'influence des géants technologiques** et encadrer le modèle de l'économie de l'attention

Pourquoi ce jalon ?

- L'expression « géants technologiques » (parfois « géants du numérique/du web ») désigne une quinzaine de multinationales qui ont bâti leur puissance grâce à l'essor de l'univers numérique. Ces multinationales partagent comme caractéristique d'avoir créé des bases de données considérables sur les comportements des utilisateur·rice·s et de les avoir valorisées au sein de nouveaux modèles économiques (« capitalisme de plateforme », « capitalisme algorithmique » ou encore « économie de l'attention »). Les cinq plus puissantes d'entre elles se retrouvent sous l'acronyme GAFAM (pour Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft), dont chacune représente plus de 1000 milliards de dollars de valorisation boursière, les plaçant dans les 10 entreprises mondiales avec la capitalisation la plus élevée en 2022. Leur puissance économique et politique est telle qu'elles dépassent désormais la simple dénomination d'entreprises privées. En effet, grâce à l'optimisation des fonctions logistiques et les volumes d'information en leur possession, les géants technologiques deviennent incontournables dans des sphères traditionnellement publiques, comme l'éducation, la santé, la sécurité, ou encore la gouvernance des villes (phénomène de « ville intelligente »).
- Plusieurs éléments de la vision impliquent des changements profonds de la part des géants numériques, ou tout du moins, dans notre rapport à ces multinationales :
 - D'une part, le modèle d'affaires des géants technologiques repose principalement sur la captation de données, qui sont par la suite agrégées en profils d'utilisateur·rice·s et revendus sous forme de contenus publicitaires personnalisés. Ce modèle économique (que nous appelons ici « économie de l'attention ») est basé sur la croissance perpétuelle des usages et le renouvellement fréquent des appareils, et s'inscrit donc en opposition à la logique de diminution des flux de matière visée par **l'acquis de sobriété**.
 - D'autre part, la domination des marchés par ces multinationales (acquisitions horizontales et verticales de la concurrence, parts de marché avoisinant les 80-90 %, investissements massifs en capital risque pour capter une part importante de la R&D) rend très difficile le développement d'un univers numérique alternatif, régi par des balises localement définies, telles que celles visées par **les acquis de priorisation collective et d'innovation**.
- L'atteinte de la vision passe donc par une remise en question de notre rapport aux géants technologiques, et du pouvoir d'influence qu'ils peuvent exercer sur nos choix collectifs.

Niveau d'avancement



Qui doit être mobilisé?



**Gouvernement provincial
et gouvernement fédéral**



**Personnes et organisations
utilisatrices**



**Société
civile**

Comment pourrait-on s'y rendre?

Compte tenu de la taille du marché québécois et de la puissance économique des géants technologiques, le Québec et le Canada n'ont d'autres réels choix que de s'allier à des acteurs internationaux pour espérer développer un rapport de force suffisant avec ces multinationales. Au-delà de nouvelles alliances qui pourraient être créées, voici un survol des différentes vagues de remises en question de la puissance de ces entreprises à l'international :

- **En Europe**, il y a de plus en plus de mouvements de contestation à l'échelle nationale, mais les négociations se font principalement à l'échelle de l'Union européenne. Le numérique est balisé par un certain nombre de dispositions réglementaires en matière de protection de la vie privée, installées depuis plusieurs années. Fin 2020, la Commission européenne a présenté deux nouvelles propositions, dont le *Digital Market Act* (DMA), qui prévoit d'imposer des contraintes spécifiques aux acteur-ric-e-s qui contrôlent l'accès au marché (ex. interdiction de discriminer les producteurs tiers en faveur des services offerts par la plateforme, nouvelles obligations d'interopérabilité entre les services, obligation de partager les données apportées ou générées par les individus).
- **Aux États-Unis**, on observe une résurgence du mouvement *antitrust*, qui accuse les géants technologiques de pratiques non concurrentielles, notamment le verrouillage systématique de l'accès aux marchés aux autres acteurs, la priorisation de la vente de leurs propres produits sur les plateformes commerciales et les acquisitions prédatrices. Des poursuites ont par exemple été engagées à l'encontre de Google et de Facebook pour pratiques anticoncurrentielles, et Apple est poursuivi par une coalition de développeurs d'applications pour abus de position dominante au travers de sa plateforme App Store. Sur le plan politique, on parle également de plus en plus de démantèlements possibles dans le but de scinder les plateformes devenues trop puissantes et multisectorielles.
- **En Australie**, la contestation de la puissance des géants numériques se fait principalement par la fiscalité. En 2020, un code de conduite contraignant a été mis en place afin de forcer les plateformes à rémunérer les médias pour le contenu partagé, et une TVA de 10 % a été instaurée sur certains services comme ceux de diffusion en continu (streaming). **Au Canada**, ces démarches ont inspiré les éditeurs à demander au gouvernement de s'appuyer sur le modèle australien et d'obliger les entreprises à les rémunérer lorsque leur contenu est partagé sur leur plateforme. Ces demandes ont donné lieu à la proposition du projet de loi C-10, qui vise à modifier la Loi sur la radiodiffusion pour que les géants de la diffusion en ligne (souvent basés à l'extérieur du Canada) soient dans l'obligation de proposer du contenu local sur leurs plateformes et de contribuer à la création de contenu local.
- **Les pays du G20** ont récemment adopté un accord sur la fiscalité des multinationales qui stipule que les pays participants imposeront un impôt minimum de 15 % aux GAFAM afin de réduire l'évitement fiscal réalisé grâce aux taux d'imposition variables entre les pays.

D'autres pistes d'action sont explorées à l'international, en particulier dans le milieu académique, pour réduire la puissance des géants numériques et encadrer le modèle de l'économie de l'attention :

- **Imposer l'interopérabilité**, qui obligerait l'ouverture des plateformes entre elles (sous la forme d'API par exemple) pour que les utilisateurs et les utilisatrices puissent avoir le choix d'aller sur un service concurrent tout en gardant un lien avec ceux et celles qui ne font pas le même choix. L'interopérabilité garantirait par exemple que l'on puisse continuer de discuter avec ses contacts en quittant un réseau social pour un autre;
- **Interdire l'autoréférencement**, soit l'action de faire passer ses propres produits avant ceux des rivaux lorsqu'on contrôle la plateforme de vente (ce qui est le cas pour les grandes plateformes comme Amazon ou Google);
- **Conférer aux individus un droit à la protection de l'attention** et poser des limites au déploiement de services numériques, en menant une réflexion collective pour identifier les situations où il est inutile et où il détourne notre attention de nos besoins primaires (manger, se reposer, étudier). Cela pourrait par exemple impliquer d'interdire par défaut le démarrage automatique des vidéos, l'*infinite scrolling*, ainsi que les outils qui récompensent l'assiduité sur un service numérique;
- **Légiférer la monétisation des données personnelles**;
- **Soutenir et promouvoir les modèles alternatifs** aux services offerts par les géants technologiques, tels que les logiciels libres et *open source* (voir jalon 35) et les plateformes locales.

Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement ?

- Une sensibilisation accrue du grand public aux enjeux liés au numérique (jalon 9) pourrait certainement aider à prendre une distance vis-à-vis de certains services opérés par les géants technologiques, et donc à en limiter la portée;
- Une plus grande coopération internationale et davantage de transparence entre États sur le sujet permettrait d'améliorer la vigilance de ces acteurs.

Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre ?

- Bien que les dossiers de contestation se multiplient aux États-Unis et en Europe, pour le moment, les conséquences tardent à apparaître et ne remettent pas réellement en question la puissance des multinationales. L'administration américaine collabore avec les GAFAM sur de nombreux dossiers comme le spatial et la sécurité, et ceux-ci représentent un poids économique et une capacité créatrice significatifs pour le pays. Atténuer leur puissance, même légèrement, peut représenter un risque à une époque de rivalité avec la Chine, notamment sur des secteurs économiques dits d'avenir, comme ceux reliés aux technologies numériques;
- Les géants technologiques représentent un poids économique significatif sur lequel les États s'appuient pour la création d'emplois et de retombées économiques locales, en particulier dans les métropoles de la province. Le gouvernement québécois s'illustre dans une volonté d'attirer ces entreprises en leur offrant des conditions favorables (crédits d'impôt, modification de zonages pour l'installation de centres de données, tarifs préférentiels d'accès à l'électricité, etc.) et ne semble pas, pour le moment, vouloir reculer sur cet appui. Au-delà des retombées économiques, les géants numériques collaborent directement avec le gouvernement sur plusieurs dossiers importants comme la gestion de données en santé. Ils se retrouvent ainsi dans une situation où la volonté de réguler davantage risquerait d'alourdir les services à prendre en charge et les moyens à mobiliser;

- Le modèle de l'économie de l'attention pose des enjeux sociaux et environnementaux importants, mais il permet d'offrir des outils numériques gratuits ou à très bas coûts qui rendent difficile l'offre d'alternatives attractives pour les consommateurs. Les projets numériques alternatifs ne permettent généralement pas d'atteindre les mêmes fluidité et diversité de fonctionnalités que celles proposées par les plateformes des GAFAM, étant donné leurs ressources beaucoup plus limitées. Cela représente un frein majeur à leur adoption, car les utilisateurs et utilisatrices sont plus récalcitrants à vouloir migrer pour garder leurs habitudes d'utilisation et un certain confort;
- Enfin, les nouvelles récentes de divers projets de métavers semblent annoncer le franchissement d'un nouveau palier dans la captation et la monétisation systématique des données.

Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir?

- Étant donné que les géants technologiques contrôlent de plus en plus d'infrastructures numériques (centres de données, câbles), la volonté de diminuer leur emprise s'entremêle avec la question de la souveraineté numérique. Au-delà des services que nous utilisons, y a-t-il des infrastructures qui doivent demeurer (ou devenir) sous le contrôle public pour assurer une pleine maîtrise des choix collectifs?
- Dans l'attente d'un travail collectif à l'échelle mondiale pour limiter l'influence des géants technologiques, comment éviter que les jeunes pousses québécoises les plus prometteuses pour notre transition écologique ne soient pas absorbées par ces géants technologiques?

Ressources

[Nadler Jerrold et Cicilline David N. \(2020\) Investigation on Competition in Digital Markets, Subcommittee on Antitrust, Commercial and Administrative Law of the Committee on the Judiciary](#)

[Un article de mi-2021 qui revient sur les enquêtes en cours entre les états de l'Union européenne et les GAFAM](#)

[Pour en savoir plus sur le l'avancement du projet de loi C-10](#)

Soupizet, J.F (mai 2021) Les géants du net face aux États dans *Futuribles*

[La communauté Passerelles](#)

[Rocquigny, T., Franceculture \(2021\) Facebook : premier GAFA à démanteler?](#)

Le Soleil, Agence France-Presse (18 décembre 2020) Des tentatives tous azimuts de mettre au pas les Gafam

Pour en savoir davantage sur le modèle d'affaires des plateformes de réseaux sociaux : Srinicek, N. (2018) Capitalisme de plateforme. Lux Éditeur, Montréal